



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA CIRCULATION  
RUE BERNARD PALISSY  
ET LE STATIONNEMENT  
DEVANT LE N°46 RUE BERNARD PALISSY  
(AU DROIT DE L'OPERATION DE DEMONTAGE DE LA GRUE  
SUR LE SITE DE LA RESIDENCE LA PASTOURELLE  
DU COTÉ DE LA RUE BERNARD PALISSY, AU N°41)  
LE JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

PL/BM  
APM 23/2485

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAS ECBL (entreprise de construction et bâtiment du littoral) représentée par Monsieur Christopher BOUDEAU (conducteur de travaux gros-oeuvre), sise rue de Mouillepieds – ZI des Sœurs à 17300 ROCHEFORT, en date du 7 novembre 2023,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons, pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre du chantier de la résidence « La Pastourelle » située au n°20 avenue Daniel Hedde, une opération de démontage de la grue sera réalisée par l'entreprise ECBL (17300 ROCHEFORT), du côté accès situé au n°41 rue Bernard Palissy, le jeudi 16 novembre 2023, de 08h00 à 18h00.

- A cet effet, il sera nécessaire d'interdire l'arrêt et le stationnement devant le n°46 rue Bernard Palissy, sur quinze mètres linéaires (selon photo jointe), le jeudi 16 novembre 2023, de 7h30 à 18h00.

**ARTICLE 2 :** L'arrêt et le stationnement seront donc interdits devant le n°46 rue Bernard Palissy, sur quinze mètres linéaires (selon photo jointe), au droit du chantier, le jeudi 16 novembre 2023, de 7h00 à 18h00.

- ces emplacements ainsi réservés seront destinés à faciliter le rayon de braquage des camions et engins de chantier pour accéder et sortir du site de la résidence.

**ARTICLE 3 :** La circulation sera perturbée rue Bernard Palissy, au droit de l'opération de démontage de la grue, le jeudi 16 novembre 2023, entre 08h00 et 18h00.

- En raison de la configuration des lieux, l'entreprise précitée sera autorisée à installer des pré-signalisations (au moyen de cônes) de part et d'autre du lieu du chantier, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons.

**ARTICLE 4 :** Les pré-signalisations, les signalisations et la circulation conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité, pendant toute la durée des travaux,

- L'entreprise devra obligatoirement afficher le présent arrêté municipal.

**ARTICLE 5 :** Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

**MISE EN LIGNE LE 09-11-2023**

*ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 7 novembre 2023*

*Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le Cinquième Adjoint*

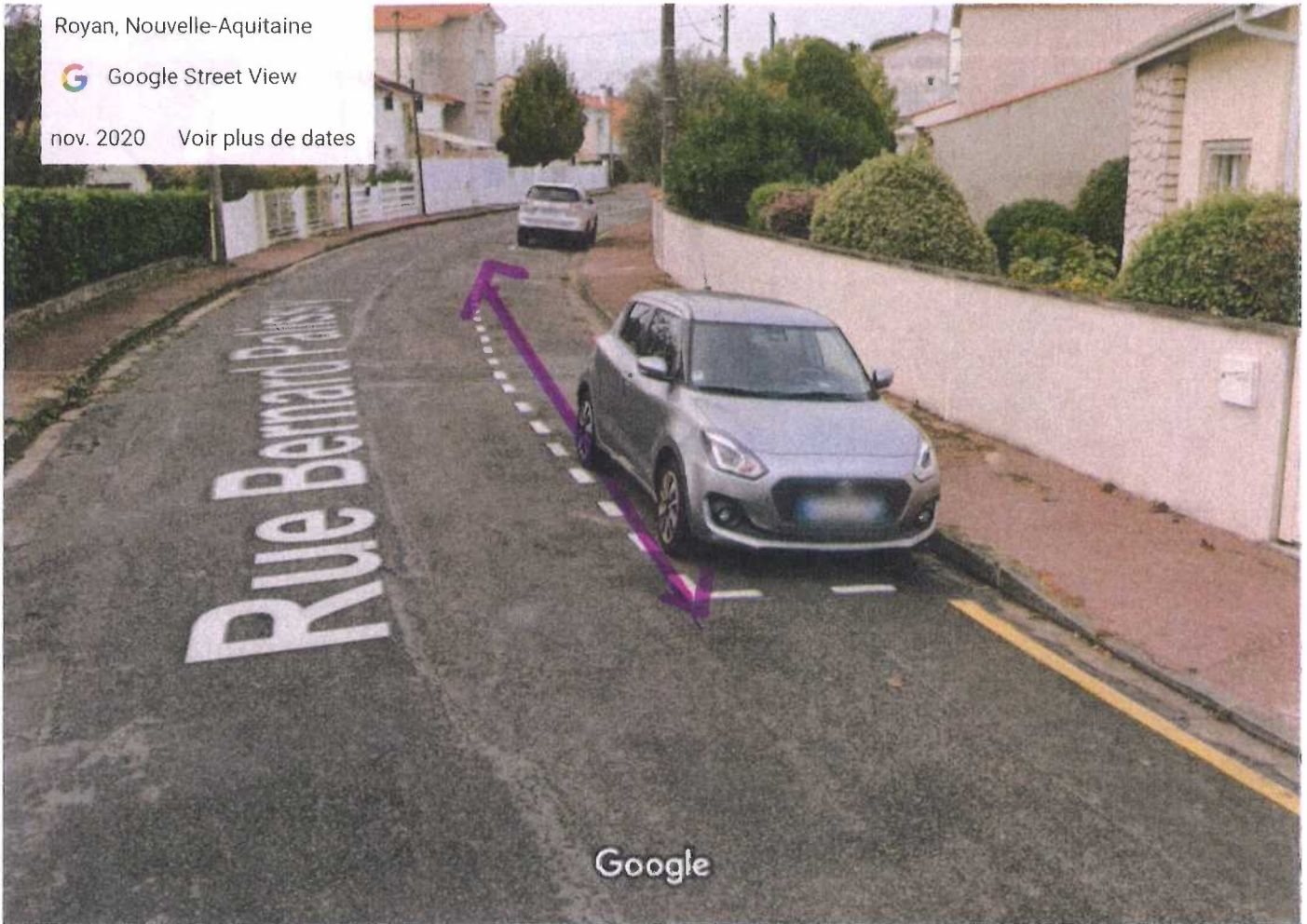


*Philippe CUSSAC*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 novembre 2023

**MISE EN LIGNE LE 09-11-2023**

Google Maps 46 Rue Bernard Palissy



Royan, Nouvelle-Aquitaine  
 Google Street View  
 nov. 2020 Voir plus de dates

Google

Date de l'image : nov. 2020 © 2023 Google

UNET Justine  
 DICURE...  
 Maison des Associations  
 D145  
 Église

Dans le cadre du  
 démontage de la Grue  
 "Résidence Le Pastourelle"  
 (accès → 46 rue Bernard Palissy)

↳ Stationnement à un terçline  
 devant le n°46 rue Bernard Palissy  
 le 06/11/23 (de 7<sup>h</sup>00 à 18<sup>h</sup>00)

APM n°23/2485